

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2016 – 20h30

## Salle de la Vaquelotte

### COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice	40
Nombre de conseillers présents	22
Nombre de votants	27
Date de la convocation	28 novembre 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le vingt et un du mois de décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni Salle de la Vaquelotte, à Vicq sur Mer, sous la Présidence de **M. Bernard POTTIER, Maire adjoint**.

**PRESENTS :** M. Bernard POTTIER (Maire adjoint),  
Brigitte ALIX, Germain ALIX, Antoine AMBROIS, Claude AUGÉARD, Annie BACON, Marc COCHETEUX, Fabrice CORNICARD, Nicolas DA GRAÇA, Marc DANNEVILLE, Eric DELAUNEY, Laurent FOUQUET, Isabelle GABRIEL, Patrick GAUTIER, Cécile JEANNE, Annie LECONTE, Jean-Louis MATELOT, Michel PONTUS, Nadine POUHIER, Maurice POUTAS, Daniel SAUVEY, Arlette VALOGNES

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR :** Alfred GIMENEZ (pouvoir à Bernard POTTIER), Jean-Noël LARONCHE (pouvoir à Laurent FOUQUET), Richard LETERRIER (pouvoir à Claude AUGÉARD), Valérie MONTRIEUL-XAMENA (pouvoir à Jean-Louis MATELOT), Michel NICOLAI (pouvoir à Antoine AMBROIS),

**ABSENTS EXCUSES :** Francis DISS, Carine LEE, Dominique LEGOUPIL, Jean-Pierre ROMANET

**ABSENTS :** Angéline BERTOT, Laurent BLED, Johanna BRUNET, Pierre JOUNOT, Bertrand LECONTE, Laurent POUHIER, Lydie POUHIER, Morgane ROGER, Jean ROUX

**Secrétaire de séance :** Annie LECONTE

M. le Maire adjoint ouvre la séance et tient à excuser M. Richard LETERRIER, absent pour raisons de santé.

M. POTTIER remercie Mme Annie LECONTE pour la confection des ballotins de Noël remis aux enfants lors du spectacle du 16 décembre ainsi que les bénévoles. Il informe ensuite le conseil municipal des ajouts suivants à l'ordre du jour :

- Création d'une commission électorale centralisatrice
- Nomination des délégués de la CLECT,
- Délibérations pour les demandes de subvention pour la réhabilitation du Presbytère de Gouberville en gîte et de la mise en accessibilité de la mairie, de la cour arrière et de l'aménagement et accessibilité du cimetière de la commune déléguée de Cosqueville
- Remplacement du véhicule utilitaire
- Loyer du logement (étage) du 17 La Rue à Vrasville
- Modification budgétaire pour les candélabres de Vrasville

#### **1/ Création d'une commission électorale centralisatrice**

M. le Maire adjoint rappelle au conseil municipal qu'une commission administrative, composée du Maire ou de son représentant, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou par le Sous-Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance est chargée de la révision annuelle de la liste électorale.

Suite à la création de la commune nouvelle de Vicq sur Mer, il convient de procéder à la nomination de la commission électorale centralisatrice.

Monsieur le Maire adjoint propose les noms des délégués suivants pour siéger au sein de la commission de révision des listes électorales :

Pour le Délégué de l'Administration, les candidats sont les suivants :

- M. Claude AUGÉARD
- M. Jean-Louis MATELOT
- M. Bernard POTTIER

Pour le Délégué du Tribunal de Grande Instance, les candidats sont les suivants :

- Mme Brigitte ALIX
- M. Michel NICOLAÏ
- M. Michel PONTUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions de noms ci-dessus en tant que délégués de l'administration et du Tribunal de Grande Instance de la commune au sein de la commission de révision des listes électorales.

## **2/ Nomination du délégué de la CLECT**

M. le Maire adjoint informe le conseil municipal que, suite au rattachement de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Pierre-Eglise à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la commune doit désigner 1 délégué à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

M. le Maire adjoint propose de passer à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant :

Les candidats sont : M. Jean-Louis MATELOT comme titulaire et M. Richard LETERRIER comme suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide la nomination de M. Jean-Louis MATELOT comme délégué titulaire de la CLECT et M. Richard LETERRIER comme délégué suppléant.

## **3/ Demande de subvention pour la réhabilitation du Presbytère de Gouberville**

M. le Maire adjoint informe les Membres du Conseil Municipal qu'un projet de réhabilitation du Presbytère de Gouberville en gîte communal est à l'étude. M. le Maire adjoint laisse la parole à M. Jean-Louis MATELOT pour exposer le projet.

M. MATELOT explique aux membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter des aides auprès de plusieurs partenaires pour le financement des travaux de réhabilitation, notamment auprès du Conseil Départemental, du Syndicat mixte, de la Réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite la subvention auprès :

- du Conseil Départemental
- du Syndicat mixte
- de la Réserve parlementaire

et précise que la décision finale de réalisation sera réétudiée en fonction de l'obtention des subventions et autorise M. le Maire à signer les conventions et les demandes s'y rapportant.

## **4/ Demande de subvention pour l'accessibilité de la mairie et du cimetière**

M. le Maire adjoint informe les Membres du Conseil Municipal qu'un projet d'accessibilité est à l'étude. M. le Maire adjoint laisse la parole à M. Claude AUGARD pour exposer le projet.

M. AUGARD explique aux membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter des aides auprès de plusieurs partenaires pour le financement des travaux d'accessibilité de la mairie et de la cour arrière et de l'aménagement et accessibilité du cimetière notamment auprès du Conseil Départemental, du Syndicat mixte, de la Réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité sollicite la subvention auprès :

- du Conseil Départemental
- du Syndicat mixte
- de la Réserve parlementaire

et précise que la décision finale de réalisation sera réétudiée en fonction de l'obtention des subventions et autorise M. le Maire à signer les conventions et les demandes s'y rapportant.

## **5/ Projet de travaux pour 2017**

M. le Maire adjoint laisse la parole à M. Claude AUGARD afin d'exposer au Conseil municipal les projets de travaux pour 2017.

M. AUGEARD informe le conseil municipal que le déplacement de la porte coulissante du hangar sera à prévoir du fait de l'aménagement du cimetière de la commune déléguée de Cosqueville. Des travaux de voirie seront également nécessaires à Néville sur Mer ainsi qu'au Hameau Remond à Cosqueville.

#### **6/ Achat d'un véhicule utilitaire – Modification budgétaire**

M. le Maire adjoint laisse la parole à M. Daniel SAUVEY qui informe les Membres du Conseil Municipal que la réparation de l'embrayage du véhicule utilitaire du service technique nécessite l'engagement d'une dépense d'un montant de 2386 €.

Au vu de la valeur vénale de ce véhicule, il est proposé d'acheter d'un véhicule d'occasion pour un montant de 7980€ avec reprise de l'ancien véhicule pour un montant de 1000€.

M. le Maire adjoint propose de modifier les comptes comme suit :

- Dépense de fonctionnement, compte 022 : dépenses imprévues de fonctionnement : - 8 000 €
- Dépense de fonctionnement, compte 023 : dépenses virement en section d'investissement : + 8 000€
- Recette d'investissement compte 021 : virement en section de fonctionnement : + 8 000€
- Dépense d'investissement, compte 2182, matériel de transport : + 8000€

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat du véhicule et la modification budgétaire.

#### **7/ Modification budgétaire – Candélabres de Vrasville**

M. le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que, le budget primitif 2016 prévoyait une dépense pour l'achat de candélabres sur la commune de Vrasville au compte 21534. La compétence Eclairage Public ayant été transférée au SDEM50, ce n'est plus une acquisition mais une subvention d'investissement versée au SDEM.

Afin de corriger l'imputation comptable de cette opération, M. le Maire propose de modifier les comptes comme suit :

- Dépense d'investissement compte 21534, réseau électrification : -25000€
- Dépense d'investissement compte 2041582, subvention d'équipement bâtiments et installations : + 25000€

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification budgétaire.

#### **8/ Indemnité de gardiennage**

M. le Maire adjoint rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune se doit de verser à la paroisse une indemnité de gardiennage pour l'église. Cette indemnité s'élève pour l'année 2016 à 119.55€ par arrêté préfectoral et n'est pas liée au nombre d'églises dans la commune.

Deux options sont proposées : verser une seule indemnité au titre de la commune nouvelle ou verser l'indemnité pour 3 églises

Après en avoir délibéré le conseil municipal à 24 voix pour et 3 voix contre, décide de verser l'indemnité de gardiennage pour 3 églises à la paroisse de Saint-Pierre-Eglise, soit  $119.55€ \times 3 = 358.65€$ .

#### **9/ Mise en place du nouveau régime indemnitaire**

Le Maire adjoint informe l'assemblée qu'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) doit être mis en place pour la fonction publique territoriale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants : prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ; susciter l'engagement des collaborateurs ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions,

## **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'instaurer une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus.

**Article 2** : D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.

**Article 3** : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

### **10/ Demande de subvention auprès du Fonds National de Péréquation pour la démarche d'évaluation des risques professionnels**

M. le Maire adjoint rappelle que la commune doit se doter d'un Document Unique dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Une aide est possible auprès du Fonds National de Péréquation afin de permettre à l'agent de prévention de réaliser ce travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à présenter un dossier auprès du Fonds National de Prévention et à recevoir la subvention allouée.

### **11/ Election des délégués communautaires**

Sous la présidence de Bernard POTTIER, Maire Adjoint, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des délégués communautaires. Le nombre de délégués communautaires a été fixé par l'arrêté préfectoral constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Cotentin du 16 décembre 2016.

Le nombre de délégués communautaires pour la commune de Vicq sur Mer est fixé à 4 (quatre), les candidats doivent faire partie des délégués sortants. M. Bernard POTTIER invite le conseil à délibérer.

Il a été procédé ensuite, à l'élection des délégués communautaires par scrutin de liste.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote. Messieurs Richard LETERRIER, Jean-Louis MATELOT, Michel NICOLAÏ et Bernard POTTIER se portent candidats.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 21

#### **Ont obtenu :**

Monsieur Richard LETERRIER, 27 voix

Monsieur Jean-Louis MATELOT, 27 voix

Monsieur Michel NICOLAÏ, 27 voix

Monsieur Bernard POTTIER, 27 voix

Messieurs Richard LETERRIER, Jean-Louis MATELOT, Michel NICOLAÏ et Bernard POTTIER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués communautaires.

## 12/ Loyer du logement 17 La Rue à Vrasville - Etage

M. le Maire adjoint informe le conseil municipal que les locataires du logement de Vrasville (17 La rue) à l'étage ont donné leur préavis de départ. Le logement sera donc vacant à compter du 12 mars 2017. Le loyer est actuellement de 477.14€ sans les charges. M. le Maire adjoint propose de revoir ce loyer et de le fixer à 460.00€

Les Membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident de fixer le loyer du logement de Vrasville (17 La Rue) à 460.00€ sans les charges.

## 13/ Dates à retenir

- Vœux du maire : samedi 7 janvier 2017 à 18h
- Apéritif dînatoire avec les conseillers et leurs conjoints et le personnel : vendredi 27 janvier 2017 à 19h30

## 14/ Questions diverses

- M. Nicolas Da Graça regrette que la Commission Patrimoine n'ait pas été consultée au sujet de l'évaluation du Presbytère et de la mairie de la commune déléguée de Gouberville. MM POTTIER et MATELOT lui répondent qu'aucune décision n'a été prise et que toutes les idées sont à prendre en considération.
- Mme Annie LECONTE informe le conseil municipal qu'un camping-car est installé au Bas de la Rue. Une autorisation avait été donnée à cette famille de stationner jusqu'en juin 2016. Ce camping-car est toujours en place et une boîte aux lettres a été posée. M. Michel NICOLAÏ prendra contact avec eux.
- Mme Isabelle GABRIEL annonce au conseil que la vente des objets de l'école entreposés dans la salle Gustave Lamache a rapporté la somme de 434.50€
- La gendarmerie de Saint-Pierre-Eglise sera ouverte les lundis matin, mercredi matin et samedi matin.
- M. POTTIER remercie également M. Marc COCHETEUX pour la réfection du lutrin de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus par les membres du conseil municipal.

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
Bernard POTTIER



